



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200309-DCM2020_006BIS-DE



Délibération N°2020-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-036 du 09 Avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de créer une aire de camping-car pour un montant estimatif de 90 000€ HT soit 108 000€ TTC et a sollicité les subventions DETR et DSIL à l'Etat pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-048 du 28 Mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de confier la Maîtrise d'œuvre au bureau d'études CETIBA pour un montant de 4 147.74€ HT soit 4 977.29€ TTC et a réévalué l'estimation du projet à la somme de 63 811.45€ HT soit 76 573.74€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'études CETIBA a réalisé une première esquisse en 2018 pour un montant de 594€ TTC et une deuxième esquisse en 2019 pour un montant de 594€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 36 000€ a été notifiée par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché de travaux référencé n°2019-010 « Aménagement d'une aire de camping-cars » a été lancé le 29 Novembre 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 88 971.90€ HT soit 106 766.28€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 21 Janvier 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le choix de l'entreprise COLAS pour un montant de 88 971.90€ HT soit 106 766.28€ TTC ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget Communal Exercice 2019.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN